



## REGLEMENT DU CONCOURS DE CHANT

### « IL ÉTAIT UNE VOIX DANS L'SUD »

1er Concours de la Chanson Française organisé **Salle Félix MARTIN, 186 Boulevard Félix MARTIN, 83700 Saint-Raphaël, le samedi 8 et Dimanche 9 septembre 2018.**

Par L'ECOLE ARTISTIQUE AGORA et Serge LAROCHE, le Directeur du Concours :

Tél : 06 48 44 94 97

Email : [unevoixdanssud@gmail.com](mailto:unevoixdanssud@gmail.com)

Avec la collaboration de divers partenaires dont la Mairie de Saint Raphaël.

Il a pour but de découvrir et faire découvrir de nouveaux talents.  
C'est aussi l'opportunité pour les interprètes, de se rencontrer et d'échanger.

**1. Il est ouvert uniquement aux chanteurs amateurs** (sont exclus les professionnels : intermittents du spectacle et autres).

Les candidats ne pourront concourir que dans une seule catégorie.

**Catégories :** - de 15 ans... 15/25 ans ... 26/50 ans ... + 50 ans ... A.C.I.(auteurs-compositeurs-interprètes)

**2. Chaque candidat devra choisir deux chansons *dont une obligatoirement en Français*** et faire parvenir un enregistrement audio ou vidéo de l'une d'elles pour la présélection.

Avec cet envoi devront être mentionnés :

- Le titre.
- Le minutage (qui ne doit pas dépasser 4mn)
- Le nom de l'auteur
- Le nom du compositeur
- Le nom de l'arrangeur pour la catégorie auteurs compositeurs interprètes.

**3. Les documents** devront parvenir au Comité de présélection impérativement **avant le samedi 30 juin 2018** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse mail suivante : [unevoixdanssud@gmail.com](mailto:unevoixdanssud@gmail.com) et par le biais de **WeTransfer** ou autre procédé.

**Les frais d'inscription de 10 € pour les moins de 15 ans et 15€ pour les autres catégories, devront être joints à l'envoi de la fiche d'inscription.**

Ces frais ne seront pas remboursables quel que soit le résultat de la sélection.

Règlement par chèque à l'ordre de Ecole Artistique AGORA à faire parvenir à l'adresse suivante : Serge LAROCHE, 180 Avenue des Arènes, Appart 201, 83700 SAINT RAPHAËL.

Joindre une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.

L'envoi des documents se fera aux frais du candidat.

Les frais de déplacement et d'hébergement seront à la charge des candidats.

4. En cas d'envoi incomplet ou de réception hors délai, des documents ci-dessus énumérés, la candidature ne pourra pas être retenue pour participer à la présélection.

5. Un **Comité de Présélection**, composé de personnalités qualifiées dans le monde de la musique sélectionnera les candidats qui participeront à la 1/2 finale du Samedi.

Les décisions de ce comité seront sans appel.

Chaque candidat sera informé de sa participation à la 1/2 finale, par courrier ou par mail **au plus tard le 11 Aout 2018**.

6. Lors de la 1/2 finale chaque participant présentera **un des deux titres** qu'il aura choisi pour sa qualification.

Le deuxième titre pourra être interprété pour la Finale s'il est sélectionné.

7. Les candidats présélectionnés pour la 1/2 finale devront adresser une **bande son (fichier MP3)** de leurs 2 morceaux à : [unevoixdanssud@gmail.com](mailto:unevoixdanssud@gmail.com).

#### 8. Nombre de candidats retenus :

Pour la **1/2 Finale**, il sera fonction du nombre d'inscrits dans chaque catégorie et de la qualité des interprétations.

Pour la **Finale** : entre 15 et 20 chanteurs maximum sur l'ensemble des candidats de la 1/2 finale.

#### 9. Critères de sélection et de notation du jury :

Notation et appréciations sur :

- La qualité de l'interprétation
- Le choix de l'œuvre et originalité
- La voix
- La présence scénique
- La personnalité de l'interprète
- La présentation

10. Les candidats devront se présenter le jour du concours avec un enregistrement de leur musique sur clé USB uniquement, pour palier à un éventuel incident technique.

#### 11. Déroulement du Concours :

L'ordre de passage des candidats se déroulera selon un tirage au sort fait par le Directeur du Concours et le Comité de présélection.

Il sera demandé aux candidats d'être ponctuels quant aux horaires fixés.

Tout candidat ne répondant pas à son appel sera éliminé d'office.

Seuls les candidats seront admis dans les coulisses ou les loges.

**1/2 Finale** : Samedi 8 septembre 2018

9h : Accueil des candidats sélectionnés pour les catégories - de 15ans et 15/25 ans

9h30 : Début des 1/2 finales de ces catégories.

14h : Accueil des candidats des catégories 26/50 ans ...+ 50 ans et A.C.I.

14h30 : Début des 1/2 finales de ces catégories

**FINALE** : Dimanche 9 septembre 2018 à 14heures.

13h : Présence obligatoire de tous les candidats sélectionnés.

14h : Début des finales de toutes les catégories...

1ère partie : - 15 ans puis 15/25 ans

Entracte 15'

2ème partie : 25/50 ans. +50 ans et ACI

Chansons pendant l'entracte et la délibération du jury puis proclamation des résultats et remise des prix.

**L'accès à la finale est gratuit pour les participants ayant participé à la demi-finale ainsi que pour leurs accompagnants.**

**Les candidats ayant remporté le Premier Prix de leur catégorie ne pourront pas se représenter l'année suivante, mais ils s'engagent à venir y interpréter une chanson.**

**12.** Le Play back vocal est interdit. Chaque concurrent devra chanter en " DIRECT LIVE " et pourra choisir d'être accompagné par le pianiste à disposition après avoir fourni la partition de sa chanson dès qu'il lui aura été signifié sa candidature.

### **13. Public.**

Le concours est ouvert **gratuitement** au public le **Samedi**.

Le **Dimanche** seules les personnes ayant acquitté un **droit d'entrée de 10€**, seront admises.

Un point de vente de boissons, gâteaux et confiseries sera mis à la disposition des candidats et du public.

**14.** Le fait de participer à ce concours ainsi qu'à sa présélection implique la parfaite **connaissance et l'acceptation totale du présent règlement**, sans réserve et sans prétendre à aucun recours.

Toutes les décisions prises par le jury, que ce soit celui du Comité de présélection ou de la finale du concours, seront sans appel.

**15.** Dans l'intérêt de la manifestation, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler la manifestation en cas d'événement fortuit ou de force majeure, sans qu'aucune réparation de préjudice puisse lui être demandée.

### **16.Récompenses.**

Tous les finalistes seront récompensés. Les vainqueurs de chaque catégorie seront invités à venir chanter en première partie d'un spectacle. Il est aussi envisagé un enregistrement en studio, une semaine en location à Fréjus, des coupes, tee-shirts, et surprises...

Un trophée dit des Partenaires sera mis en jeu et attribué par les Partenaires du Concours.

**Le vainqueur de ce Trophée en sera le locataire jusqu'au concours 2019.**

**17.** Tout manquement au présent règlement sera sanctionné par l'élimination du candidat.

Lu et Accepté par le candidat.

